



*Votre
Flash infos
communal*

Septembre 2022

— . Edito . —

Chers Marsireorthais,

Ca y est, l'été se termine et la rentrée est déjà bien entamée pour tous, que ce soit pour les scolaires ou les associations qui reprennent leurs activités. Pendant la pause estivale, les travaux n'ont pas cessé, notamment ceux de la voirie intercommunale qui vont entrer dans une phase plus concrète en septembre, tout comme les premières maisons du lotissement des Jardins du Patis, ou encore les travaux de la mairie qui va réintégrer ses anciens locaux tout neufs mi-septembre. Les projets n'attendent pas et vont bon train!

Parmi les faits marquants de l'été, les épisodes de sécheresse et de canicule ont eu un impact fort sur notre environnement, et nous invitent à changer nos habitudes. Nous avons tous une part de responsabilité à prendre pour limiter nos consommations d'eau. Cela a déjà commencé avec les arrosages municipaux (terrains de foot et espaces verts) qui ont dû être adaptés en conséquence. Aussi n'hésitez pas à consulter les informations et conseils proposés par Vendée Eau.

Enfin, je vous invite à venir visiter, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine les 17 et 18 septembre prochains, l'église Saint Médard qui vous ouvre exceptionnellement ses portes... et ses trésors!

Bonne rentrée à tous
Patrice Bertrand



Nouvelle mairie : • on touche au but ! •

Après plusieurs mois de travaux qui ont nécessité pour tous – agents municipaux et usagers – une certaine souplesse, pour laquelle nous les remercions, la nouvelle mairie ouvre à nouveau ses portes place Gaschnard.

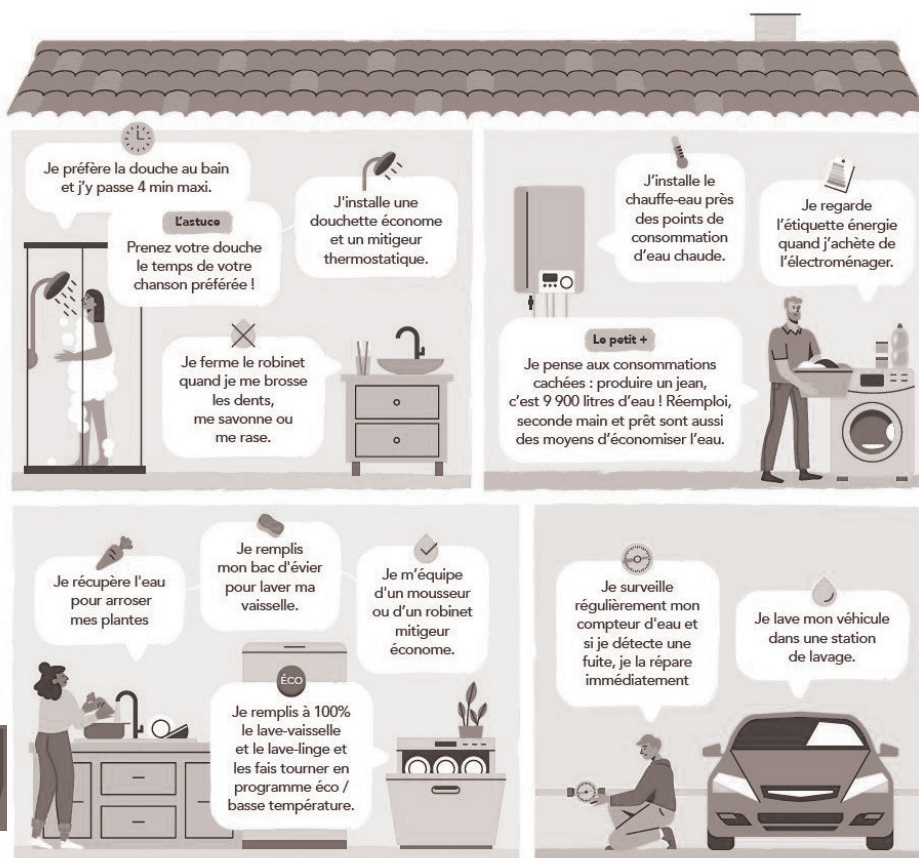
Les services habituels vont réintégrer la mairie à partir de mi-septembre. Ces travaux ont permis d'**améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment**, avec le renforcement de sa performance énergétique et l'installation d'une nouvelle chaudière.



Pénurie d'eau et sécheresse • en Vendée •

Comme vous le savez, les épisodes de sécheresse et de canicule qui ont sévi cet été ont porté le **taux de remplissage des retenues d'eau à un niveau très bas** et imposé à la préfecture de prendre un certain nombre de mesures pour limiter l'usage de l'eau en Vendée. Vendée Eau, l'organisme responsable de la gestion de l'eau potable, a lancé un programme, **Chaque goutte compte**,

pour inciter les particuliers à être vigilants quant à leur consommation d'eau. Une série de **gestes simples à effectuer au quotidien** est également présentée sur leur site internet : www.vendee-eau.fr/jagis-au-quotidien. N'hésitez pas à vous y rendre pour en savoir plus !



Économiser l'eau à la maison, c'est facile !

Je récupère l'eau de pluie, j'arrose de préférence tôt le matin ou tard le soir et je paille mes plantations.

Je privilégie les plantes locales, plus résistantes à la sécheresse.

Inutile d'arroser la pelouse, elle redeviendra belle dès les premières pluies.



• Services proposés • aux familles par l'Udaf

Quand le couple se forme ou se sépare, quand l'enfant naît et grandit ou encore quand les proches vieillissent... **les familles ont besoin d'informations sur leurs droits et sur les services et prestations qui peuvent les aider.** L'Udaf (union départementale des associations familiales) de la Vendée propose donc différents services à apporter aux familles : **point info famille ; point conseil budget ; conseil conjugal et familial ; médiation familiale, parrainage de proximité ; information et soutien aux tuteurs familiaux.**

N'hésitez pas à consulter le nouveau site internet de l'Udaf : www.udaf85.fr pour en savoir plus.



• CME •

Un nouveau Conseil municipal des enfants va être élu à Saint Mars.

Comme tous les deux ans, des élections vont avoir lieu début octobre pour élire le nouveau Conseil municipal des enfants qui réunira des **enfants de CM1 et CM2 de l'école.**

Terrains de foot : tout nouveaux, tout beaux !

A compter du début de l'automne, **les deux terrains de foot de Saint Mars vont bénéficier d'une remise en état** pour permettre aux joueurs de s'entraîner dans les meilleures conditions : ensablage, engazonnage, décompactage, etc permettront aux terrains de reprendre leurs plus belles couleurs après l'été qui les a mis à rude épreuve !

Ces travaux auront lieu **de fin-septembre à mi-novembre** pour permettre au gazon de repousser et aux joueurs de repartir pour une belle saison sportive.



• Clés électroniques •

Afin d'**optimiser le fonctionnement et l'utilisation des salles communales**, la mairie s'est lancée dans un **projet d'équipement des salles communales en clés électroniques**. Toutes les associations et les usagers seront avertis en temps voulu des modalités de ce nouveau fonctionnement qui permettra d'optimiser l'utilisation des salles : chauffage, meilleure gestion des entrées et sorties, etc.

Du nouveau pour le plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat.

Le **nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal** va bientôt entrer en vigueur. En attendant, **les habitants sont informés qu'ils peuvent consulter à la mairie les documents suivants : plans de zonage du PLUiH de la commune, dossier habitat du PLUiH, les PDA (périmètres délimités des abords) de la commune, ainsi que le plan de zonage assainissement projeté.**

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, les commissaires enquêteurs recevront le jeudi 13 octobre de 9h à 12h à la salle du Petit Gué.

Par ailleurs, le 22 août dernier, une réunion de riverains a été organisée par la mairie pour informer les habitants dont les logements se situent entre le bas de la rue de la Fontaine et la RD11 de travaux de rénovation de la voirie : ainsi, **du 5 septembre au 5 novembre, la route sera barrée sur cet axe, sauf pour les riverains.** Des déviations sont mises en place.

Rénovation du petit patrimoine

Dans le cadre des projets municipaux de restauration du petit patrimoine, **la colonne de la Boutarlière va prochainement bénéficier d'un nettoyage de la statue.** Située à 8 mètres de hauteur, elle a tout d'abord fait l'objet d'un diagnostic qui permettra dans un second temps d'envisager les travaux à entreprendre. **Elle devrait être restaurée avant l'été prochain** pour accueillir dans les meilleures conditions le pèlerinage de l'Assomption organisé par la paroisse, pour le 15 août.



• Reconduction de • l'opération Chequ'ado

Face au succès de la première édition, le Pays des Herbiers renouvelle l'**opération Chèqu'ado jusqu'au 6 novembre 2022**. Les jeunes, âgés de **12 à 18 ans** résidant sur l'une des 8 communes du Pays des Herbiers peuvent venir retirer, sur présentation d'un justificatif, leur chéquier. Celui-ci est composé de **réductions ou d'entrées gratuites valables chez les commerçants locaux** : cinéma, bons d'achat dans une librairie partenaire, réductions pour Fun Bowling, centre aquatique Cap Vert et Parc de loisirs Tapacap. N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie.



• La Joséphine •

Après le succès des éditions 2021 et 2022, qui avaient vu des Josephine un peu partout en Vendée, la mairie de La Roche-sur-Yon poursuit cette **organisation avec deux temps-forts distincts** :

- du 1er au 8 octobre, au choix des participantes, dans les communes.

A Saint-Mars, nous vous proposons de nous retrouver le dimanche 2 octobre à 10 h pour faire une marche/course commune.

- le dimanche 9 octobre, à 11h, à La Roche-sur-Yon

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 21 septembre sur :

www.larochesuryon.fr/lajosephine



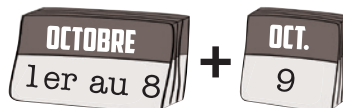
• Agenda •



Journées du Patrimoine,
Visite guidée de l'église et de ses ornements
liturgiques le samedi 17 septembre
à 15h30, 16h30 et 17h30
(entrée libre, durée 1h environ)



Randonnée
équestre
Par le foyer des jeunes



La Joséphine,
Du 1er au 8 marche/course libres dans la
commune + le 9 à la Roche sur Yon

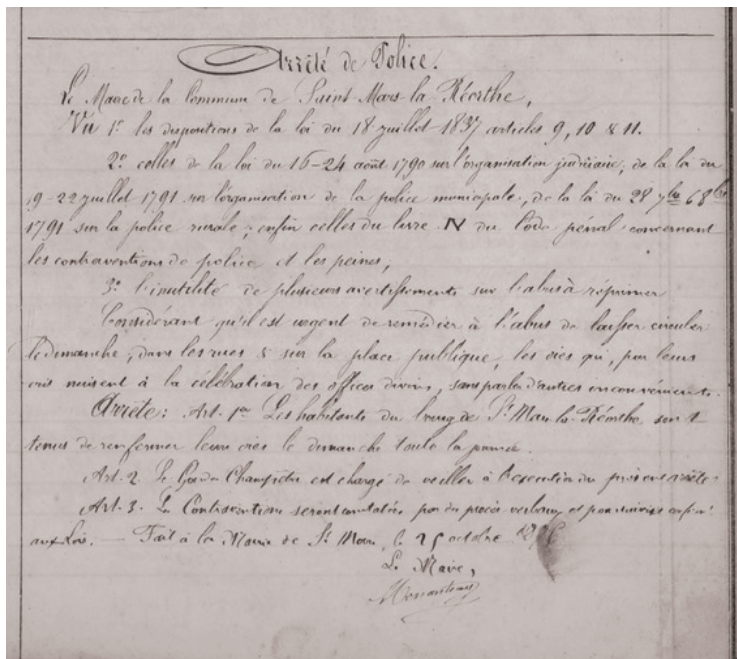


Plats à emporter
Par le tennis de table



Commémoration
de l'Armistice

• Un peu d'Histoire ?! •



Les archives permettent parfois de sortir de la poussière de petits trésors. Aussi ne résistons-nous pas au plaisir de vous partager un **arrêté municipal de 1875** (!) qui nous prouve que les problèmes de nuisances sonores que nous rencontrons parfois ne sont pas

nouveaux !

Voilà le texte décrypté :

«Le maire de la commune de Saint Mars la Réorthe,

Vu les dispositions de la loi etc

Vu l'inutilité de plusieurs avertissements sur l'abus à réprimer
Considérant qu'il est urgent de remédier à l'abus de laisser circuler, le dimanche, dans les rues et sur la place publique, les oies qui, par leurs cris, nuisent à la célébration des offices divins, sans parler d'autres inconvénients

Arrête

Article 1er : les habitants du bourg de Saint Mars la Reorthe sont tenus de renfermer leurs oies le dimanche toute la journée
Art 2 : le garde-champêtre est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté

Art 3 : les contraventions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois
Fait à Saint Mars la Réorthe, le 25 octobre 1895»

N'oubliez pas...



Le numéro de permanence week-end pour les urgences :
06.07.02.69.01



Si vous avez des informations à proposer :
communication@saintmarslareorthe.fr
N'hésitez pas à l'utiliser, nous sommes à votre écoute et serons très heureux de vous répondre.



CIVOX

Téléchargez l'appli qui vous informe des actualités de la commune ! Soyez informés en temps réel des alertes météo, travaux, élections, services publics...

À partir du 1er juillet, la loi évolue pour augmenter l'accessibilité des décisions publiques. Retrouvez les procès verbaux des conseils municipaux et les délibérations en ligne sur notre site internet : saintmarslareorthe.fr